

**Communiqué de presse de Stéphane HARDOUIN,**

**procureur de la République de Créteil**

**16 octobre 2023**

**Interpellations de plusieurs auteurs de fausses alertes à la bombe**

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2023, plus de 25 établissements scolaires du Val-de-Marne ont été visés par plus d'une quinzaine de fausses alertes à la bombe.

Les évacuations préventives des élèves et personnels sont venues **perturber gravement le fonctionnement des collèges ou lycées** concernés. Surtout, **des moyens policiers exceptionnels ont dû être mobilisés**, au détriment d'autres enquêtes judiciaires ou d'opérations de voie publique : fouilles des locaux par des équipes cynophiles pour lever les doutes, investigations techniques et téléphoniques, recoupements d'informations...

Le 11 octobre 2023, un mineur âgé de 15 ans, soupçonné d'être l'auteur d'une fausse alerte à la bombe visant le lycée Paul Bert de Maisons-Alfort le 10 octobre a été interpellé dans son foyer de Rouen. Ancien élève du lycée, il a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Déjà connu de la justice, il est placé sous contrôle judiciaire depuis septembre 2022 dans un dossier distinct.

Compte-tenu du grave trouble à l'ordre public et de ses antécédents judiciaires, **il a été présenté vendredi 13 octobre au parquet de Créteil** en vue d'une audience de culpabilité devant le juge des enfants qui se tiendra le 29 novembre 2023. Prévenu des délits de « divulgation d'information fausse afin de faire croire à une destruction dangereuse » et « menace de mort ou d'atteinte aux biens dangereuse pour les personnes », il encourt une peine pouvant aller jusqu'à 2 ans et demi d'emprisonnement et 37.500 € d'amende. Dans l'attente de l'audience, le mineur a été placé et fait l'objet d'une mesure judiciaire éducative confiée à la protection judiciaire de la jeunesse.

Par ailleurs, **deux autres mineurs, âgés de 15 et 16 ans, ont été déférés le 9 octobre** dernier au parquet de Créteil pour d'autres fausses alertes à la bombe en date du 5 octobre. Ils comparaitront devant le juge des enfants le 15 novembre prochain, conformément aux dispositions du code de la justice des mineurs.

Enfin, **quatre mineurs âgés de 13 ans et 14 ans ont été placés ce jour en garde à vue** au commissariat de police Champigny-sur-Marne pour de fausses alertes à la bombe ayant visé le collège Henri Rol-Tanguy de Champigny-sur-Marne le 12 octobre dernier.

Les investigations, confiées en partie au service départemental de la police judiciaire du Val-de-Marne, se poursuivent afin d'identifier et d'interpeller les autres auteurs de troubles.

Le parquet de Créteil rappelle aux parents que le non-respect de leurs obligations parentales est susceptible d'engager leur responsabilité civile ou pénale.

Contact presse : [jean-marc.parisot@justice.fr](mailto:jean-marc.parisot@justice.fr)